



# CONCOURS

## de facilitation graphique

pour les élèves de cycle 2 et 3

Dessine-moi tes idées  
pour protéger  
l'environnement  
en Europe !



## Règlement du Concours FacileEurope

### 1. Présentation du concours

Le concours de facilitation graphique ayant pour thème : « **Dessine-moi tes idées pour protéger l'environnement en Europe !** » est une initiative du programme **FacilEurope** porté par **Nantes Université** et **cofinancé par l'Union européenne**.

Ce concours vient ainsi soutenir et valoriser les activités pédagogiques innovantes des enseignants des académies de Clermont-Ferrand, La Réunion, Limoges et Nantes introduisant la pratique de la facilitation graphique pour parler d'Europe en classe et stimuler la créativité des élèves.

### 2. Public concerné

Le concours est ouvert **aux élèves de cycle 2 et cycle 3** des **académies de Clermont Ferrand, La Réunion, Limoges et Nantes**.

### 3. Objectifs pédagogiques

Le concours s'inscrit dans la démarche du programme FacileEurope de **développer les pratiques pédagogiques des enseignants du premier degré grâce à la facilitation graphique**.

De plus, le concours **participe à l'acquisition par les élèves des connaissances et compétences** attendues notamment dans le cadre des programmes scolaires sur les questions européennes.

Enfin, le concours vise à encourager les élèves à réaliser des productions collectives et interactives leur permettant de **s'approprier la thématique de l'Europe** en utilisant la technique de la **facilitation graphique** pour synthétiser, organiser des idées, mémoriser des informations et développer leur créativité.

### 4. Modalités de participation

Pour participer et inscrire ses élèves, il faut :

- **être enseignant au primaire (cycle 2 ou 3).**
- enseigner dans une école de l'**académie de Clermont Ferrand, de La Réunion, de Limoges ou de Nantes.**

Chaque enseignant peut inscrire sa classe entière **jusqu'au 21 février 2024** via le **formulaire d'inscription** à l'adresse suivante : <https://facileurope.eu/actualites/concours/>

## 5. Consignes

Les propositions devront être **réalisées par classe** et devront porter sur le thème central : **«Dessine-moi tes idées pour protéger l'environnement en Europe !»**

### Catégorie Cycle 2 :

A l'aide du livret pédagogique d'initiation à la facilitation graphique et d'exemples de travaux de facilitation graphique qui seront mis à disposition, la classe réalise une **affiche (visual map) avec de la facilitation graphique** sur le thème **«Dessine-moi tes idées pour protéger l'environnement en Europe !»**.

### Catégorie Cycle 3 :

A l'aide du livret pédagogique d'initiation à la facilitation graphique et d'exemples de travaux de facilitation graphique qui seront mis à disposition, la classe réalise une **capsule vidéo avec de la facilitation graphique** sur le thème **«Dessine-moi tes idées pour protéger l'environnement en Europe !»**.

**Le texte correspondant à la voix off** devra être fourni avec la vidéo.

Les enseignants ayant inscrit leur classe pourront être accompagnés et conseillés par l'équipe de FacileEurope pour l'introduction de la facilitation graphique au sein de leurs activités pédagogiques. Pour cela, ils pourront contacter le courriel suivant : **facileurope@univ-nantes.fr**

## 6. Nature des productions attendues

### Catégorie Cycle 2 :

**Une affiche (visual map) avec de la facilitation graphique** sur un sujet répondant à la thématique **«Dessine-moi tes idées pour protéger l'environnement en Europe !»**.

### Catégorie Cycle 3 :

**Une capsule vidéo avec de la facilitation graphique de cinq minutes maximum** sur un sujet répondant à la thématique **«Dessine-moi tes idées pour protéger l'environnement en Europe !»**.

La production devra être envoyée **au plus tard le 15 mars 2024 à 17h** à l'adresse mail suivante : [facileurope@univ-nantes.fr](mailto:facileurope@univ-nantes.fr)

Chaque participant garantit que la production est une œuvre originale réalisée par les élèves participants et qu'il n'a introduit dans la production aucune reproduction même partielle d'œuvres ou d'interprétations protégées au titre du droit d'auteur et appartenant à des tiers, ni aucune réminiscence de telles œuvres, susceptibles de violer les droits de ces tiers et d'enfreindre la réglementation en vigueur relative notamment à la contrefaçon.

## 7. Critères de sélection

Les productions seront jugées selon les critères suivants :

- originalité du sujet et pertinence des idées ;
- lien avec les programmes ;
- compétences techniques et/ou numériques développées ;
- qualité de l'ensemble du vocabulaire visuel (contenants, liens, personnages, typographie etc.) ;
- couleurs et esthétique générale ;
- adéquation texte et dessin ;
- apports du visuel dans la compréhension etc.

## 8. Valorisation des productions

Les productions gagnantes **seront diffusées sur le site facileurope.eu.**

**Les droits de production seront cédés au profit de FacilEurope.**

Par ailleurs, du seul fait de sa participation au présent concours, **chaque gagnant autorise par avance FacilEurope à reproduire la production et/ou des visuels issus de la production** au sein de ses publications sur son site internet et ses réseaux sociaux.

## 9. Jury, gagnants, prix

Une fois les productions réceptionnées, ces dernières seront soumises au jury académique qui se réunira pour élire les **deux meilleures productions** de chaque catégorie.

Deux catégories seront représentées : **catégorie Cycle 2 & catégorie Cycle 3**

Les classes ayant réalisé les 2 meilleures productions de chaque catégorie se verront récompensées :

- Matériel pour l'enseignant et la classe ;
- Lots pour chaque élève.

Le jury sera composé de chercheurs référents du programme FacilEurope, d'enseignants du premier degré référents de FacilEurope et des représentants des partenaires.

L'annonce des gagnants par le jury se fera le **03 avril 2024** au plus tard.

Une journée festive autour de la remise des prix sera organisée au format hybride en **mai 2024** et prise en charge par le programme FacilEurope.

**La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.**



**Cofinancé par  
l'Union européenne**

Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.